

Sécurité dans les piscines municipales

Votre piscine est-elle sécuritaire dans tous ses aspects ?

Les systèmes de gestion en santé et en sécurité ont la cote auprès de nombreux gestionnaires. Et pour cause ! La santé et la sécurité au travail est un secteur fort vaste dans lequel il est difficile de disposer de toutes les expertises. La sécurité aquatique dans le secteur municipal en est un bon exemple. Voici une ressource – la Société de sauvetage – et un service – l'audit de sécurité des installations aquatiques – pour les villes et les municipalités qui souhaitent maximiser la sécurité de leurs installations aquatiques.

Depuis trois ans, la Société de sauvetage (www.sauvetage.qc.ca) propose un service d'audit de sécurité des installations aquatiques. De plus en plus populaire auprès des villes et des municipalités, ce service passe en revue l'ensemble d'une installation aquatique et de son opération. François Lépine est directeur au développement des affaires de la Société de sauvetage et responsable du programme de gestion de la sécurité aquatique. « Lors d'un audit, explique-t-il, nous pouvons cibler un aspect spécifique de la gestion de l'installation ou poser un diagnostic complet. Globalement, nos recommandations touchent quatre volets : le personnel, les communications, les politiques et procédures opérationnelles et l'installation aquatique, y compris les équipements. »

La manipulation des produits chimiques, par exemple, peut causer des intoxications chez le personnel. L'audit permet de passer en revue l'aménagement de la salle de traitement de l'eau, de prévenir les incompatibilités entre les produits et de vérifier l'étiquetage des produits ainsi que les procédures d'échantillonnage. « Nous examinons les machines, les pompes, les puits, l'éclairage et les risques électriques, bref, tous les aspects comportant des risques pour la santé et la sécurité du personnel, » précise François Lépine.

Le bassin aquatique fait lui aussi l'objet d'un examen approfondi : tremplins, postes d'observation des sauveteurs et autres équipements sont scrutés à la loupe. On n'oublie pas les sauveteurs et les risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions : manipulation des victimes, contacts avec des liquides biologiques, exposition au soleil, déshydratation, etc.

Un audit complet peut nécessiter une vingtaine d'heures. Cela varie d'une installation à l'autre. Au terme de l'audit, le client reçoit un diagnostic détaillé, assorti de recommandations. La Société de sauvetage peut assister le client dans l'application des recommandations, si ce dernier le souhaite.

Si c'est prévisible, on peut l'éviter

C'est par cette simple phrase que la Société de sauvetage fait la promotion de ses services. « Le succès de tout programme de gestion des risques, explique M. Lépine, demande aux gestionnaires d'installations aquatiques d'être proactifs dans l'identification et la gestion des risques dans leur environnement. L'audit en sécurité aquatique est l'un des premiers gestes à poser dans le cadre d'un système de gestion de la santé et de la sécurité. Il permet d'optimiser la sécurité de l'ensemble d'une installation aquatique. » La Société est même en mesure de certifier les installations aquatiques qui respectent les normes en matière de sécurité aquatique et qui démontrent un engagement continu envers la sécurité. Pour de plus amples renseignements, on peut rejoindre François Lépine à flepine@sauvetage.qc.ca ou par téléphone au 418 380-6786 ou au 1-800-265-3093.

